

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le 27 janvier, à vingt heures, s'est réuni salle municipale, en session ordinaire, le conseil municipal de la commune de Malville, sous la présidence de Mme Martine LEJEUNE, Maire. Le conseil municipal avait été convoqué en date du 20 janvier 2022 et la convocation avait été affichée à la porte de la Mairie le 20 janvier 2022.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Jérémy BALDELLI, Dominique BAYO, Dominique BIDAUD, Dominique BOUCHEREL (*arrivé à 20H06*), Gwénaëlle ERAUD, Alain FONTAINE, Solenne GÉRARD, Isabelle GOUARD, Manuel GRIMAUD, Jérôme GUILLET, Régine HÉLIOT, Sandrine JOALLAND, Anthony LAUNAY (*arrivé à 20H05*), Martine LEJEUNE, Guillaume LEMASSON, Reynald LE MAÎTRE, Pierrick MARAIS, Sarah RAYNAUD.

**Absents ayant donné procuration** : M. Patrick BRIAND donne pouvoir à Mme LEJEUNE, Mme Monique CASTELNAUD donne pouvoir à M. BAYO, M. Christophe EMERAUD donne pouvoir à M. BALDELLI.

**Absents excusés** : Mme Magali JANVIER, M. Dominique JANVIER

### ❖ Vérification du quorum par le Président de séance

Nbre de conseillers municipaux élus	23
Nbre de conseillers municipaux présents physiquement à l'ouverture de la séance	16
Nbre de conseillers municipaux nécessaires pour obtenir le <b>quorum</b>	8

Le conseil municipal désigne **Mme Sandrine JOALLAND** comme secrétaire de séance.

Le PV de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents à la séance.

*M. LAUNAY arrive (20H05) ainsi que M. BOUCHEREL (20H06).*

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### Délibération n°2022-01 : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales – Nomenclature n° 5.3.6

Vu l'article L19 du code électoral

Vu la délibération n°2020-26 du 03 juin 2020 validant la liste des candidatures pour la commission de contrôle des listes électorales

Vu la démission de Mme Aude Chiron de son mandat de conseillère municipale le 20 octobre dernier

**Mme le Maire** expose :

Mme Aude Chiron ayant démissionné de son mandat de conseillère municipale, il y a lieu de la remplacer au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Pour rappel, les inscriptions et radiations sur les listes électorales opérées par le maire font l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune.

Cette commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion.
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Elle est composée de 5 conseillers municipaux (le maire, les adjoints au maire et les conseillers municipaux ayant délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent pas en être membres) :

- 3 de la liste majoritaire
- 1 de chacune des 2 listes minoritaires

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

#### **Le conseil municipal**

**Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré**

**(M. BIDAUD s'abstient)**

**A l'unanimité des suffrages exprimés (20) ,**

- **Désigne M. Dominique BIDAUD en lieu et place de Mme Aude CHIRON pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales**

**Information : la prochaine commission de contrôle des listes électorales aura lieu le vendredi 18 mars 2022 à 8H30.**

#### **Délibération n°2022-02 : Modification de la composition des comités consultatifs – Nomenclature n° 5.2.6**

Vu les délibérations n°2020-19 et 2020-57 fixant la composition des comités consultatifs

**Mme le Maire expose :**

Les 6 comités consultatifs restent inchangés hormis le comité M.D.P (Mobilités, Développement durable et Plan Climat Air Energie Territorial) qui devient le comité M.D.D (Mobilités, Développement Durable)

Pour rappel :

- 1- Comité IAC : Intergénérationnel, Affaires scolaires et Cohésion sociale
- 2- Comité BVR : Bien vivre sa ruralité, cadre de vie
- 3- Comité MDD : Mobilités, Développement durable
- 4- Comité UVP : Urbanisme, Aménagement, Voirie, Patrimoine
- 5- Comité ACE : Attractivité, Commerces, Entreprises
- 6- Comité CSV : Culture, Sport, Vie associative, Communication

Il est proposé d'actualiser la composition des comités pour prendre en compte la nomination de nouveaux élus, co-présidents ainsi que le souhait de certains élus ou citoyens de ne pas poursuivre leur participation ou au contraire, de s'investir dans de nouveaux comités.

<b>Comité I.A.C</b>	
Patrick BRIAND Co-Président	Hervé BELLEC
Reynald LE MAÎTRE Co-Président	Marie-Luce BIRET
Régine HELIOT	Aude BOIREAU
Sarah RAYNAUD	Sylvin GRENECHE
Anthony LAUNAY	
Manuel GRIMAUD	
Gwenaëlle ERAUD	
Isabelle GOUARD	
Sandrine JOALLAND	
Pierrick MARAIS	

<b>Comité B.V. R</b>	
Martine LEJEUNE Co-Présidente	Philippe MAILLARD Co-Président
Anthony LAUNAY Co-Président	Nicolas CHERAUD
Dominique BAYO	Yves CADOREL
Sarah RAYNAUD	Claudiu DUMITRU
Jérémy BALDELLI	Cédric BRIAND
Dominique BOUCHEREL	Jean-Marc MECHINEAU
Pierrick MARAIS	Marcel MARC
	Hervé HALLEREAU
	Frédéric BRIAND

<b>Comité M.D. D</b>	
Régine HELIOT Co-Présidente	Emilie DOIN
Guillaume LEMASSON Co-Président	Yves CADOREL
Solenne GERARD	Romain CARAFRAY
Christophe EMERAUD	Laurent CLAUSENER
Jérémy BALDELLI	Alain DEIXONNE
Pierrick MARAIS	Anaëlle GAUD
	Marcel MARC
	Jean-Marc MECHINEAU

<b>Comité U.V. P</b>	
Régine HELIOT / Dominique BAYO Co-Présidents	Philippe MAILLARD
Sarah RAYNAUD Co-présidente	Nicolas CHERAUD
Christophe EMERAUD Référent transition énergétique	Catherine PIERRON
Patrick BRIAND	Chantal FOURAGE
Jérôme GUILLET	Jean-Paul ORAIN
Guillaume LEMASSON	Mickaël BEAUGRAND
Anthony LAUNAY	Philippe TESSIER
Manuel GRIMAUD	Julien CIVEL
Dominique BOUCHEREL	Sylvin GRENECHE
Dominique BIDAUD	Frédéric BRIAND
Pierrick MARAIS	

Comité A.C. E	
Jérôme GUILLET Co-Président	Romain MOTHEs
Gwenaëlle ERAUD Co-Présidente	Jean-Paul ORAIN
Dominique BAYO	Chantal BARBEAU
Régine HELIOT	Georges HOCQUET Co-Président
Patrick BRIAND	
Sandrine JOALLAND	
Alain FONTAINE	

Comité C.S.V.A.C	
Solenne GERARD Co-Présidente	Lucie BACONNAIS
Manuel GRIMAUD Co-Président	Christelle GUZMAN
Sarah RAYNAUD	Evelyne MARTINEAU
Patrick BRIAND	Bruno BOUCARD
Régine HELIOT	Pierre RENAUD
Dominique BOUCHEREL	Vincent LE CLOIREC
Isabelle GOUARD	Rodolphe LIAIGRE
Reynald LE MAÎTRE	
Dominique BIDAUD	
Alain FONTAINE	

#### Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré

A l'unanimité,

- Actualise la composition des comités consultatifs telle qu'indiquée ci-dessus.

#### Délibération n°2022-03 : Modification de la composition des commissions-- Nomenclature n° 5.2.6

Vu la délibération n°2020-18 du 03 juin 2020 fixant la composition des commissions municipales

Mme le Maire expose :

Afin de prendre en compte le souhait de deux élus de la majorité de ne plus siéger en commission Finances et commission du Personnel, Il est proposé de modifier leur composition en réduisant le nombre de membres à 10 plus le Maire qui la préside.

La composition actualisée des commissions est la suivante :

COMMISSION FINANCES	COMMISSION DU PERSONNEL
Martine LEJEUNE - Présidente	Martine LEJEUNE - Présidente
Jérôme GUILLET – Vice-Président	Jérôme GUILLET
Solenne GERARD	Solenne GERARD
Patrick BRIAND	Patrick BRIAND
Régine HELIOT	Régine HELIOT
Dominique BAYO	Dominique BAYO
Sarah RAYNAUD	Sandrine JOALLAND
Gwenaëlle ERAUD	Anthony LAUNAY

Isabelle GOUARD	Guillaume LEMASSON
Magali JANVIER	Dominique JANVIER
Alain FONTAINE	Pierrick MARAIS

**Le conseil municipal**

**Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré**

**A l'unanimité,**

- Actualise la composition des commissions Finances et Personnel telle qu'indiquée ci-dessus.

**ENFANCE / AFFAIRES SCOLAIRES**

**Délibération n°2022-04 Convention d'adhésion au groupement de commandes pour le déploiement de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) – Nomenclature n°8.1.5**

**Mme le Maire expose :**

Dans le cadre de l'outil numérique E-Primo, utilisé depuis deux ans par l'école L'Orange Bleue, l'académie de Nantes souhaite continuer à déployer l'environnement numérique de travail (ENT) pour les écoles situées sur tout ou partie de son territoire.

Cet ENT, nommé e-primo, vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à l'internet.

Afin de pouvoir bénéficier de prix réduits, une convention d'adhésion au groupement de commandes est proposée aux communes.

Cette convention serait d'une durée de 4 ans (juillet 2022 à juillet 2026) et concernerait les deux écoles publiques de Malville.

De plus, aujourd'hui E-Primo est un nouvel outil de communication de la commune envers les familles puisqu'il permet au service Enfance Affaires scolaires de diffuser des informations aux familles.

**Le conseil municipal**

**Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré**

**A l'unanimité,**

- Autorise Mme le Maire ou l'Adjoint en charge de l'Enfance à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes pour le déploiement de l'Environnement Numérique de Travail.

**Délibération n° 2022-05 Subvention exceptionnelle pour une classe Découverte de l'école Sainte-Marie – Nomenclature n° 7.5.5**

Vu le comité IAC du 02 décembre 2021

Vu la Commission Finances du 25 janvier 2022

**Mme le Maire expose :**

L'école Sainte Marie a pour projet d'organiser une classe Découverte tous les deux ans avec les élèves de CM.

En 2020, le conseil municipal avait voté une subvention de 1 000 € pour la classe Découverte qui s'était déroulée du 09 au 13 mars au Centre Abbaye de Saint-Maur dans le Maine et Loire.

En 2022, ce projet se déroulerait du 21 au 25 mars au même endroit avec un programme de découverte de 3 châteaux de la Loire, de l'Abbaye de Saint Maur et d'un village troglodytique. Le coût étant conséquent, une demande de subvention est effectuée auprès de la Commune pour permettre de réduire la participation financière des familles.

### **Budget Classe de Découverte : 24 élèves**

DEPENSES		RECETTES	
Transport	1 123 €	Participation familles	5 235€
Hébergement + activités	7 512 €	APEL	2 400€
		Subvention Mairie	1 000€
<b>TOTAL</b>	<b>8 635 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 635€</b>

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré

(M. FONTAINE et M. MARAIS s'abstiennent)

A l'unanimité des suffrages exprimés (19),

- Vote une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'APEL de l'école Sainte-Marie de Malville.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 au compte 6745.

#### RESSOURCES HUMAINES

#### Délibération n°2022-06 Débat sur la protection sociale complémentaire – Nomenclature n°4.1.8

Vu la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 40

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, notamment son article 4

Vu la commission du Personnel du 1<sup>er</sup> décembre 2021

**Mme le Maire** expose :

Dans le cadre de l'ordonnance mentionnée ci-dessus, il est prévu au III de l'article 4 que « Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance. » soit avant le 17 février 2022.

Le rapport adressé aux conseillers municipaux avec l'ordre du jour et la note de synthèse détaille les enjeux de ce dossier ainsi que la situation actuelle de la Collectivité et les propositions d'évolution.

Mme le Maire présente une synthèse de ce rapport et ouvre le débat.

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré

- Prend acte du débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire

\*\*\*\*\*

Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal (articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT) :

Décision 2021-42 : Demande de subvention (DETR) pour l'extension de L'école L'Orange Bleue pour un montant de 345 460 €.

Décision 2022-01 Concession cimetière

La séance est levée à 20H55.

Compte-rendu signé et affiché le 28 janvier 2022.

Le Maire,

Martine LEJEUNE.



